



Conge sans solde par employeur

Par **devilmay**, le **01/03/2012 à 18:17**

Bonjour suite a la neige je n'ai pas pu me rendre a mon travail
j'ai prévenu mon employeur par téléphone
Le lendemain je fais une feuille de congés
On m'annonce que ma journée sera sans solde car je ne suis pas venu hors que j'ai encore
des congés a mon compteur
Mon employeur a t'il le droit
merci de votre réponse

Par **janus2fr**, le **01/03/2012 à 19:00**

Bonjour,
Oui, bien entendu qu'il a le droit, vous étiez en absence, vous n'êtes pas payé.
L'employeur n'a pas obligation d'accepter de prendre cette journée sur les congés payés. En
général, ça se fait car ça arrange tout le monde, mais pas d'obligation. Les congés doivent
normalement être acceptés avant l'absence, pas après...